



journée mondiale

de la **SÉCURITÉ** et de la **SANTÉ** au **TRAVAIL**

29 avril 2024

La prévention des risques au travail

Un film, un débat



Le 30 septembre 2022, la condamnation des dirigeants de France Télécom/Orange pour « harcèlement moral institutionnel » a été confirmée en Cour d'appel. C'est sans doute le procès le plus emblématique en France de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler « la souffrance au travail ».

Ce film de Jean Pierre Bloc, sur une initiative originale de Patrick Ackermann, retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte. Il questionne le travail lui-même, sa finalité, son sens, les conditions dans lesquelles il se réalise...

Avec

François Desriaux, rédacteur en chef
du Magazine d'information en ligne Santé & Travail
Patrick Ackermann, syndicaliste, initiateur du film

Isabelle Bourboulon, journaliste, équipe du film

Mourad Tatah, médecin du travail au STP (Santé Travail Provence)

Jérôme Migirditchian, Inspecteur du Travail

Santé
travail

Un engagement citoyen pour une culture de la prévention au travail

Le droit à un environnement de travail qui garantisse la sécurité et la santé est un droit humain fondamental. Le travail peut être formidable. Il peut aussi être aliénant et mortel.

Avoir un emploi, faire un travail : Force est de constater que les conditions de travail sont souvent absentes en entreprise. La montée des risques professionnels en est une traduction à laquelle chacun est confronté.

Donner la parole au travail, revenir à la réalité des drames humains et familiaux inhérents aux accidents du travail et aux décès est une nécessité. Un mort au travail sera toujours un mort de trop. Chaque jour en France, 2 salariés partent au travail pour ne jamais rentrer, laissant leurs proches dans des situations dévastatrices, auxquels ils font face bien souvent dans la solitude.

Devant l'urgence de la situation, le Carrefour Citoyen et l'association « Stop à la Mort au Travail » sont mobilisés pour une véritable culture de prévention pour lutter contre les risques au travail :

- La reconnaissance des responsabilités (notamment l'obligation juridique de résultat de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail) ;
- La mise en place de démarches d'évaluation des risques professionnels qui s'appuient sur les situations réelles de travail, et le renforcement des moyens qui y sont consacrés ;
- La promotion d'actions de prévention qui combattent prioritairement les risques à la source, en supprimant leurs causes.

Nous insistons notamment sur 3 dimensions : L'accompagnement des familles touchées par la mort au travail ; La prévention et la sanction pour supprimer les causes, notamment liées à l'organisation du travail ; et enfin la citoyenneté pour sensibiliser et alerter toute la population sur les enjeux de santé et de sécurité au travail dans leur vie quotidienne avant, pendant et après la vie professionnelle.



L'organisation du travail génératrice de situations dangereuses pour les travailleurs

Cinq faits marquants illustrent depuis des années les enjeux de santé et de sécurité au travail :

◆ L'explosion des troubles musculo squelettiques (TMS), première cause de maladies professionnelles reconnues : officiellement, 86 % des 50 000 MP reconnus chaque année sont des TMS, ou des pathologies ostéoarticulaires.

◆ L'explosion des risques psychosociaux RPS. On a tous en mémoire les vagues de suicides dans plusieurs grandes enseignes, mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg d'un phénomène qui a pris bcp d'ampleur, celui de la souffrance au travail. Selon Santé Publique France, « la prévalence des maladies psychiques en lien avec le travail, qui auraient dû être reconnues comme telles, s'élève à 108 000 cas en 2019 ».

A l'origine de ces deux fléaux TMS et RPS, on retrouve ce que l'on appelle les facteurs organisationnels, relationnels et éthiques.

◆ L'explosion des inaptitudes au travail et leur corolaire, les licenciements pour inaptitude. Phénomène peu visible mais qui est bien présent dans l'opposition déterminée du monde du travail à la réforme des retraites.

◆ L'explosion de l'intensification du travail. C'est un point fort et un point dur de la dégradation des conditions de travail. La rationalisation des tâches, la pression sur les délais, le juste à temps, le zéro stock, le Lean Management, la chasse aux temps morts ou improductifs, la chasse aux sureffectifs, la pression sur les prix dans les contrats de sous-traitance...

◆ La production en flux tendu, une exigence de réactivité à la demande du client, l'intensification du travail, une activité réalisée en urgence ou en sous-effectif réduisent le temps et la possibilité pour chacun de concilier, au niveau des modes opératoires, les exigences propres à la tâche et une stratégie de préservation de la santé.

Les métiers de préparateur de commandes ou de livreur sont emblématiques de cette pression temporelle et des prises de risques associées. Il faut néanmoins noter que des personnes ayant reçu une formation adéquate et ressentant une certaine autonomie dans l'exécution de leurs tâches ne sont pas à l'abri des conséquences pathogènes d'une organisation du travail dans l'urgence.

Un autre élément à prendre en compte est la précarité du lien salarial, qui conduit à réduire considérablement les marges de manœuvre des salariés lors de la réalisation de leur travail. Les effets négatifs de cette précarité de statut peuvent en outre être accentués par une faible ancienneté dans l'entreprise, une absence de qualification, une déstructuration des collectifs de travail.

Les contraintes pesant sur les entreprises à l'échelle nationale ou internationale jouent aussi, notamment pour celles en situation de sous-traitance. Un statut précaire peut aussi conduire une victime à ne pas signaler son accident, à ne pas insister pour que la blessure soit déclarée, par exemple si elle y voit une menace pour son maintien en emploi.

Le retour en force des accidents du travail. Les dernières statistiques de la branche Accidents du travail - maladies professionnelles ont été publiées tout début janvier et on dénombre encore 738 accidents du travail mortel sur l'année 2022 ; on a dénombré, toujours en 2022, plus de 565 000 accidents du travail avec arrêt de travail et ou attribution d'un taux d'incapacité. Cela représente un total de près de 50 millions de jours d'arrêts de travail.

François Desriaux

Rédacteur en chef de la revue Santé & Travail

2

Les boucles
Activité / Santé / Emploi / Travail

